FO solidaire avec les CDD

Mardi 28 avril, lors d'un nouveau CSE de nuit, heure de Paris, le directeur général des ressources humaines a exposé quelques détails sur la mise en œuvre du dispositif avec Audiens.

Parallèlement, il a proposé une action de solidarité qui pourrait être conduite par les salariés permanents : **limiter le nombre de jours pouvant être épargnés dans le CET en 2020.** Ces jours épargnés nécessitent pour l'entreprise de provisionner l'équivalent, constituant ainsi une charge. Si ce poste était réduit, la charge pourrait être affectée à un fonds de solidarité à l'attention des personnels non permanents. De plus, si un maximum de jours devait être posé, un besoin en personnel serait donc inhérent, **et serait l'occasion de solliciter davantage de CDD.** Tout cela pourrait être formalisé par un accord.

Aller plus loin ?

Force Ouvrière est favorable à cette idée, mais considère que nous pourrions aller plus loin. En CSE central, **nous avons exprimé l'idée qu'il soit possible, sur la base du volontariat, de faire don jusqu'à 5 jours,** chiffre correspondant à ce que la loi d'urgence sanitaire mentionne comme volume pouvant être préempté par les entreprises. À ceci près que **ces jours seraient fléchés à l'attention des personnels non permanents.**

Des salariés en grande détresse

Voilà qui constituerait **un acte de solidarité encore plus fort, à l'attention de personnels en grande difficulté.** Cette grande difficulté, les élus FO l'ont mise en avant, en insistant notamment sur la grande détresse vécue par certains, au vu des nombreux appels au secours que nous recevons en ce moment. **FO a donc demandé que la direction mette en place une permanence au plus vite, afin de répondre aux questions de tous les précaires de l'entreprise.** En réponse, la direction s'engage à s'adresser par courrier à chacun d'eux, pour expliquer les aides mises en place.

Toutes ces revendications viennent s'ajouter à l'ensemble des actions déjà engagées par Force Ouvrière. Notamment vis à vis de l'Etat, dans les négociations avec les ministres du Travail et de la Culture, ou encore ce courrier adressé au président de la République, pour demander un « Grenelle de la Culture ».

Paris, le 29 avril 2020